



## Besoin de transport?

Adapté ou collectif



1226A, route 148,  
Campbell's Bay, Québec J0X 1K0  
Tél. : 819 648-2223  
Sans frais : 1-877-648-2223  
Télec. : 1-877-657-9475  
Courriel : [info@transporaction.com](mailto:info@transporaction.com)

### Qu'est-ce que le transport collectif?

Le transport collectif en milieu rural se résume à utiliser les places libres et la disponibilité des véhicules scolaires et adaptés, communautaires et privés, et de les mettre à la disposition de la population.

### À qui s'adresse le transport collectif?

Le service de transport collectif est desservi par une équipe d'accompagnateurs bénévoles et s'adresse à l'ensemble de la population de la MRC Pontiac ainsi qu'à la municipalité de Pontiac. Il peut être utilisé pour diverses raisons telles :

- Accès aux soins de santé (Centre de santé, hôpitaux, etc.);
- Accès pour besoins sociaux (épicerie, banque, notaire, etc.);
- Faciliter l'accès aux loisirs et aux activités communautaires.

En fait, le transport collectif peut être utilisé pour pratiquement toutes les raisons. Cependant, certaines activités seront priorisées. Veuillez communiquer avec nous pour plus de détails.

### Qu'est-ce que le transport adapté?

Le transport adapté est un service de transport en commun qui, comme son nom l'indique, est adapté aux besoins des personnes handicapées.

Pour être admissible au transport adapté vous devez avoir une déficience significative et persistante, être limité dans l'accomplissement de vos activités normales, et avoir sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

### Que faire pour être admissible au transport adapté?

Vous devez compléter et soumettre le formulaire d'admission disponible au siège social de TransporAction Pontiac situé au 1226 A route 148, Campbell's Bay, ou visiter le site: [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca) du ministère du Transport du Québec.

### Coût du service adapté / collectif?

Le transport est subventionné en majeure partie. Cependant, un montant minimum sera exigé afin de maintenir un maximum de déplacements.

### Comment procéder pour réserver ou annuler un déplacement?

Vous devez réserver au moins 48 heures à l'avance (heures ouvrables) et nous aviser 24 heures auparavant pour annuler un déplacement, un frais d'annulation sera facturé si le délai n'est pas respecté.

Nous ferons tout dans la mesure du possible pour répondre à vos besoins selon la disponibilité de nos véhicules.

### Fonctionnement

Nos services sont offerts 7 jours/semaine. Les réservations doivent être faites durant les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

